

# Market Croix d'argent

## Les véritables raisons de l'éviction de vos élus de la CGT

Les élections délégué du personnel ont eu lieu en avril 2013 à Market Montpellier Croix d'argent.

Vous avez décidé d'élire les candidats de la CGT à une écrasante majorité.

Comme la CGT, vous avez fait confiance aux candidats, comme la CGT vous êtes allé de désillusion en désillusion en constatant le comportement de vos élus :

- **Négociation de vos élus, en douce, pour améliorer leur condition de travail, leur salaire, leur base contrat, au détriment de l'ensemble des salariés de Montpellier Croix d'argent.**
- Tentative de vous amadouer lorsque vous dénoncez vos conditions de travail ou lorsque vous avez des soucis avec la direction : « Fais-moi confiance ...calme toi...tu auras juste un avertissement, je me suis arrangé avec le directeur etc..» telle sont les réponses d'un de vos élus lorsque vous le sollicitez sans qu'il vous en dise davantage.
- Manifestation pour soutenir un directeur lors de son départ (celui -ci même qui leur avait octroyé tous leurs avantages).
- **Utilisation de l'ensemble des heures de délégation pour aller boire des cafés, partir en vacances en Italie, se reposer avec sa compagne chez lui.**

Au bout d'un an de mandature et devant certaines de vos plaintes sur leur comportement, la CGT demande un rapport d'activité à vos élus :

« Faites-moi confiance...pour l'instant j'ai des soucis...ou encore...je suis une personnalité MOI à Montpellier, tout le monde me connaît » a été la seule défense d'un de vos élus.

En janvier 2014, la CGT décide de retirer tous les mandats désignatifs (DS, RS) à vos élus et d'écarter définitivement ces élus lors de chaque élection.

En Aout 2014, les élus vous font croire qu'ils ne sont plus en phase avec la CGT et créent le syndicat Sud Solidaire.

**Le 03 avril 2015, confirmation du manque d'indépendance de vos élus (SUD), ils font une attestation pour l'employeur lors d'un litige qui oppose la CGT avec la direction :**

La direction, suite au départ des élus CGC (Cadre) de Croix d'argent, aurait dû organiser en 2014 des élections partielles.

La CGT avait demandé à 2 reprises, par mail en 2014, qu'elle organise les élections comme le prévoit le code du travail.

Devant l'inertie de la direction, la CGT en janvier 2015 est contrainte de saisir les tribunaux.

Extrait de l'attestation de M. T. :

« Je suis délégué du personnel, titulaire, pour le collège employé du magasin Croix d'argent, ainsi qu'élu CE et CCE ...personnellement je trouve pour le moins étonnant qu'à aucun moment la CGT et ses délégués syndicaux ne m'est jamais demandé ce qu'il en était : j'aurais pu leur dire que les élections sont bien prévues et qu'il n'y a aucun blocage de la part de la direction. »

Attestations que nous pouvons vous montrer quand vous le souhaitez.

Résultat : la CGT condamnée à 2 reprises (en référé et en appel) grâce aux attestations de complaisance de vos élus (messieurs M.T. et M.O.)

Pensez-vous qu'un élu qui couvre les agissements de la direction puisse vous représenter et vous défendre en toute indépendance ?

Ne trouvez-vous pas étrange le comportement de vos élus avec l'encadrement et la direction (relation copain-copain entre autre) ?

En adhérant à Sud Solidaire, vous cautionnez leur comportement et leur légitimité. N'hésitez à demander des comptes à vos élus sur leur comportement, leur réponse sera : « Fais-moi confiance » en balbutiant 2 ou 3 banalités et en étant très mal à l'aise. N'avez-vous pas remarqué que M.T. (responsable SUD) ne vous regarde jamais dans les yeux et qu'il est toujours hésitant dans ses propos, dans ses affirmations ?

## **Réagissez avant qu'il ne soit trop tard :**

- N'hésitez plus, contactez vos élus de la CGT, vous serez informé, formé et le cas échéant candidat aux élections délégué du personnel à Market Croix d'argent pour enfin faire valoir les droits de l'ensemble des salariés du magasin.

# Rejoignez la CGT.

